

Pièces justificatives admises

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

- Titre de propriété
- Feuille d'imposition ou de non imposition de l'année précédente
- Facture de gaz ou eau ou électricité ou téléphone de moins de 6 mois
- Quittance de loyer accompagné du bail

Pour les personnes hébergées :

- Attestation d'hébergement
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Tout document au nom de la personne hébergée, à l'adresse de l'hébergeant

PIÈCES D'IDENTITÉ

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Permis de conduire en cours de validité
- Titre de séjour

Pour les entreprises :

- Extrait Kbis signé du greffier, établi depuis moins de 2 ans et pièce d'identité du gérant

MODES DE REGLEMENT

- Chèque daté et signé à l'ordre du Régisseur de recettes

Si le payeur est différent du demandeur :

- Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui établit le chèque

FORMULAIRES CERFA

Les formulaires Cerfa peuvent être retirés à la préfecture ou téléchargeables sur le site Internet www.haute-corse.gouv.fr

Informations pratiques

VENIR A LA PREFECTURE

Préfecture de la Haute-Corse
Rond-point du Maréchal Leclerc de Hautecloque
20 200 Bastia

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi
8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h30

ACCUEIL CARTES GRISES

OUVERTURE DES GUICHETS

du lundi au vendredi
8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h30

ACCUEIL TELEPHONIQUE

04 20 08 40 10
Le lundi et vendredi – 14h à 15h30
Le mardi, mercredi, jeudi – 10h00 à 11h30
ou appeler le 39 39 (coût d'un appel local)

DEMARCHES PAR COURRIER

Si votre dossier est complet, vous pouvez l'adresser par courrier.

Préfecture de la Haute-Corse
Bureau de la Circulation
CS 60 007
20 401 BASTIA cedex

Tout dossier incomplet sera rejeté.

OBTENIR LES FORMULAIRES

www.haute-corse.gouv.fr
www.service-public.fr

QUESTIONS, RECLAMATIONS

prefecture@haute-corse.gouv.fr


Mise à jour le 21 janvier 2016



DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION CARTES GRISES



Documents à présenter pour vos démarches

	Formulaire de demande	Photocopie pièce d'identité du ou des titulaires ou KBIS société (1)	Photocopie justificatif de domicile (de moins de 6 mois)	Ancienne carte grise (5)	Rapport contrôle technique valide (3)	Livret de famille	Certificat de cession ou facture	Déclaration d'achat	Certificat de conformité européen	Certificat des douanes Quitus fiscal	Mandat de la société de crédit ou leasing	Déclaration de perte ou de vol	Procuration et pièce d'identité du mandataire
Changement de domicile	X	X	X	X (6)	X								X
Changement de domicile sur véhicule de location	X	X	X	X (6)	X						X		X
Changement d'état matrimonial	X	X	X	X	X	X (4)							X
Changement de propriétaire particulier à particulier	X	X	X	X	X		X						X
Changement de propriétaire professionnel à particulier	X	X	X	X	X		X	X					X
Immatriculation véhicule neuf	X	X	X				X		X				X
Immatriculation véhicule neuf achat par leasing / crédit-bail	X	X	X				X		X		X		X
Immatriculation véhicule neuf en provenance de l'étranger	X	X	X				X		X	X			X
Immatriculation véhicule d'occasion étranger particulier à particulier	X	X	X	X	X		X		X	X			X
Immatriculation véhicule d'occasion étranger professionnel français à particulier	X	X	X	X	X		X	X	X	X			X
Duplicata	X	X	X		X							X	X
Succession revente à un tiers cession de l'ensemble des tiers (2)	X	X	X	X	X		X						X
Succession reprise par un héritier cession de l'ensemble des tiers (2)	X	X	X	X	X		X						X

(1) La pièce d'identité doit être en cours de validité. Le KBIS doit dater de moins de 2 ans.

(2) Produire le certificat d'hérédité ou acte notarié, et un certificat de cession signé par tous les héritiers.

(3) Les véhicules de plus de 4 ans sont soumis au contrôle technique. Pour un changement de titulaire, le contrôle technique doit avoir été effectué dans les 6 mois qui précèdent l'immatriculation. Pour les autres démarches, le contrôle doit être en cours de validité.

(4) En cas de divorce, joindre le jugement du Tribunal

(5) Vérifier que la carte grise est bien signée et datée par le vendeur.

(6) Photocopie.